



Épisode de pollution

Communiqué de Préviation d'un Épisode de pollution persistant particules < 10µm

En application de l'arrêté interpréfectoral relatif à la procédure d'information et d'alerte en cas d'épisode de pollution atmosphérique en Île-de-France

Airparif prévoit pour le 22 février 2019 un épisode de pollution persistant pour les particules < 10µm en Île-de-France

Niveaux de pollution

Selon les prévisions d'Airparif :

Pour les particules < 10µm, le niveau d'information de 50µg/m³ en moyenne sur la journée devrait être dépassé demain le 22 février 2019.

Le niveau maximum prévu demain en situation de fond dans la région Île-de-France est compris entre : 50µg/m³ et 60µg/m³.

Cet épisode de pollution est marqué par sa persistance puisque les niveaux dépassent le seuil d'information depuis plusieurs jours.

Conditions du dépassement

- **Zone géographique concernée** : L'île-de-France

- **Durée prévue du dépassement** :

Au moins 24 heures

- **Conditions météorologiques de ce dépassement** :

Situation prévue pour la journée du dépassement :

- température relevée : 15°C
- vitesse et direction de vent : 1 à 2 m/s de secteur sud-est à est
- inversion de température : Oui

- **Evolution prévue de l'épisode de pollution pour le lendemain du dépassement** :

Stabilisation

Informations complémentaires

Conformément à l'arrêté interpréfectoral du 19 décembre 2016 relatif aux procédures d'information-recommandation et d'alerte du public en cas d'épisode de pollution en région d'Île-de-France, le préfet de Police engagera ce jour les actions d'information ainsi que les recommandations sanitaires et comportementales visant à limiter les émissions de polluants atmosphériques. Après consultation du comité des élus en début d'après-midi, il pourra également décider la mise en œuvre de mesures réglementaires d'urgence.

Vous trouverez des informations sur la qualité de l'air dans la région sur le site internet de l'Association agréée de surveillance de la qualité de l'air (AASQA).

Contacts

Préfecture de Police

01.53.71.53.71

Airparif : Association loi 1901, agréée par le Ministère en charge de l'environnement pour la surveillance de la qualité de l'air en Ile-de-France.

Tél : 01.44.59.47.64 (jours ouvrables de 9h à 17h) ou 06.07.08.20.82 (hors heures ouvrables en période de pointe de pollution)

Fax : 01.44.59.47.67

Pour suivre les niveaux de pollution : www.airparif.fr

Informations transmises et validées par : Patrick GARNOUSSI